



## Recommandation de sécurité No. 168

<b>Date de la publication</b>	19.10.2021
<b>No. reg. du rapport final</b>	2021060202
<b>Déficit de sécurité</b>	<p>Le 2 juin 2021, vers 13 h 30, alors qu'il prépare les travaux de nettoyage des sabots de pylône, un collaborateur est éjecté depuis le pylône d'un téléphérique par le chariot de roulement de la cabine descendante. Il chute d'environ 50 m dans une couche de neige de 2 m d'épaisseur environ et en réchappe grièvement blessé.</p> <p>La chute d'un collaborateur depuis le pylône de téléphérique le 2 juin 2021 à Pontresina est due à un mouvement involontaire du collaborateur suite à un problème de genou, qui l'a amené à se retrouver trop près du chariot de roulement d'une cabine de téléphérique en mouvement et à être poussé hors de la plateforme de travail. Les facteurs ayant contribué à l'accident sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• l'exécution de travaux préliminaires alors que l'exploitation est en cours ;</li><li>• l'absence d'un processus global et de consignes pour sécuriser le poste de travail à l'approche de la cabine du téléphérique. L'enquête a permis d'identifier le risque suivant :</li><li>• La zone de travail étant prétendument sécurisée par des garde-corps, aucun équipement de protection individuelle contre les chutes n'a été porté ni utilisé.</li></ul> <p>L'enquête a relevé que la branche des transports à câble ne disposait que de peu de consignes concernant la sécurisation d'un poste de travail, notamment lorsque l'exploitation est en cours.</p>
<b>Recommandation de sécurité</b>	Dans le cadre de son activité de surveillance, l'Office fédéral des transports (OFT) devrait vérifier que les entreprises de transport à câble disposent de solutions d'exploitation adéquates pour garantir la sécurité sur les postes de travail lorsque l'installation est en cours d'exploitation.
<b>Destinataire</b>	Bundesamt für Verkehr
<b>Etat de l'implémentation</b>	Mise en œuvre partielle. La recommandation de sécurité no 168 recoupe les thématiques que l'OFT aborde depuis de nombreuses années dans le domaine de la sécurité au travail. Cette recommandation est ainsi un autre bon exemple pratique qui permet de vérifier la mise en œuvre des recommandations de sécurité par l'OFT et d'en discuter, sans mettre en doute les compétences de la SUVA et du SECO dans ce domaine. Au cours des cinq prochaines années, ce point sera vérifié chez toutes les entreprises de transport à câbles dans le cadre de la surveillance ordinaire de la sécurité (fin : 2027).
<b>Rapport final concernant la recommandation de sécurité</b>	<u>Vorbericht</u> <u>Schlussbericht</u>